



Sub peana quand est-ce qu'il faut convoquer?

Par **JosieAnn_old**, le **13/10/2007** à **21:31**

Je me défend seule.

J'ai été convoqué à la cour pour une requête de modification de garde.

Je me suis présenté sur le rôle mais cela a été reporté car la partie adverse a demandé pour modifier la requête.

Nous retournons donc sur le rôle à la fin du mois d'octobre.

Je veux envoyer un subpeana à l'employeur du père pour avoir les bons revenus.

Dois-je le convoquer à la fin du mois d'octobre ou à la date qui sera fixée à ce moment là?

Je sais que les employeurs souvent ne viennent pas et envoient la paperasse... mais je veux faire ça comme il faut quand même.

Merci

JosieAnn